

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois de novembre à 18 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

Présents :

J. RATIER, président

J.M. ROUGIER, P. ALLARD, P. LACROIX, S. TUYERAS, J. DUCHAMBON, J.P. GRANET, A. DARDILHAC, R. VOUZELLAUD, J.L. ALLARD, M. NEBOUT-LACOURARIE vice-présidents

B. BEAUBREUIL, L. BEIGE, J. BERTRAND, C. BRANDY, L. CHAZELAS, L. COINDEAU, C. COUTET, B. DESROCHES, P. GANDOIS, T. GRANET, R. GUILLOUMY, N. MAGDZIAK (arrivée à 18h42), F. MANDON, J. PFRIMMER-PICHON, J. PIERREFICHE, J. REJASSE, A. SOULAT, L. SOURY, H. TRICARD, conseillers communautaires

Procurations :

M. DELORD, conseillère communautaire, à B. BEAUBREUIL, conseiller communautaire

O. LALANDE, conseiller communautaire, à J.M. ROUGIER, vice-président

A. SOULIMAN-COURIVAUD, conseillère communautaire, à L. COINDEAU, conseiller communautaire

Excusé représenté :

P. CHALEIX, conseiller communautaire, excusé représenté par N. MAGDZIAK, conseillère communautaire suppléante

Excusées :

C. BALLAY, conseillère communautaire

I. MILOR, conseillère communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Jean-Pierre GRANET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire accepte la modification de l'ordre du jour comme suit :

- extension de la délibération sur l'assurance statutaire du personnel à l'ensemble des assurances de la collectivité
- rajout d'une délibération : base de loisirs - autorisation de dépôt de dossiers règlementaires.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- demande que le Gouvernement renonce à réduire, sans réelle contrepartie, les loyers des organismes d'Hlm, qui sont au cœur de son équilibre économique et sur lesquels sont assises ses annuités de remboursement d'emprunt.
- demande que le Gouvernement entame une véritable politique des aides à la pierre et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens.
- demande que le Gouvernement entame un véritable débat public, transparent et impliquant toute la profession de l'Habitat social sur les améliorations à apporter au secteur du logement.

Madame Nadia MAGDZIAK rejoint l'assemblée communautaire à 18 h 42.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire

- DEMANDE avec force la réhabilitation d'urgence de la ligne SNCF Limoges-Angoulême, condition fondamentale permettant d'en renforcer la fréquentation et le développement.
- ATTEND que SNCF Réseau s'engage clairement et rapidement pour l'engagement des travaux nécessaires à la réhabilitation de la ligne Limoges-Angoulême, en reprenant la proposition de partenariat financier fait par la Région.
- SOUHAITE, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, un positionnement clair de l'Etat sur le caractère structurant de cette ligne, non pas au nom des seuls critères de fréquentation immédiate – fréquentation pénalisée par l'état désastreux de la ligne, mais en prenant en compte l'enjeu fondamental d'aménagement du territoire qu'elle représente.
- EST PRETE à mobiliser les populations de leurs territoires pour se faire entendre.
- VEUT dire toute sa solidarité aux salariés de GM&S et aux élus locaux du Pays Sostranien.
- ESPERE que les conditions de reclassement ou de requalification des salariés de GM&S seront dignes.
- SOUHAITE que le plan d'action global pour valoriser les atouts du département de la Creuse, tel que voulu par le Président de la République, portera vraiment ses fruits.
- ATTIRE l'attention de l'Etat sur la nécessité de collectivement s'engager pour que nos territoires ruraux puissent développer leurs industries.
- ATTEND du gouvernement et des parlementaires des mesures fortes visant à soutenir l'investissement dans l'économie réelle et à lutter contre les différents prédateurs financiers qui font des coups de poker sur le dos de nos industries locales et des salariés.
- SOUTIENT la démarche de l'AMF visant à alerter nos concitoyens sur les mesures engagées par le gouvernement à l'égard des collectivités locales.
- SOUHAITE que le Président de la République entende les inquiétudes profondes venant des territoires.

- ATTEND du gouvernement qu'il revoit sa position pour engager un véritable pacte de confiance avec les collectivités locales.

- DECIDE de procéder à des modifications budgétaires sur le budget général 2017 (DM n° 3).

- DECIDE de procéder à des modifications budgétaires sur le budget annexe 2017 Ordures ménagères (DM n° 2).

- DECIDE de procéder à des modifications budgétaires sur le budget annexe 2017 Ateliers relais (DM n° 2).

- APPROUVE la demande de subvention pour « L'aménagement du centre-bourg de Javerdat » et charge le président de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental.

- VALIDE la programmation prévisionnelle des travaux de grosses réparations des voies communales, au titre de l'année 2018.

- SOLLICITE la participation financière du conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des subventions d'équipement aux communes, et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget principal de l'exercice 2018 (article 2315).

- AUTORISE le président à signer les contrats attribués par la Commission d'appel d'offres au titre des garanties désignées ci-dessous, avec mentions de l'attributaire et du montant des primes pour l'année 2018 :

<i>Lots</i>	<i>Nature des garanties</i>	<i>Attributaires</i>	<i>Montant des primes annuelles TTC</i>
01 - Dommages aux biens et risques annexes	Formule de base	SMACL	19 480.93 €
02 - Responsabilités et risques annexes	Formule de base	SMACL	2 721.19 €
03 - Véhicules	Formule alternative 1 + PS1* + PS2*	SMACL	12 738.81 €
04 - Protection juridique et fonctionnelle	Formule unique	SMACL	1 046.11 €

* PS : Prestation supplémentaire

- AUTORISE le président à signer le marché public à intervenir, lié aux risques statutaires des agents, qui sera attribué au terme de la consultation en cours par la Commission d'appel d'offres, dans la limite des inscriptions budgétaires.

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus pour la somme de dix mille quatre cent trente-trois euros douze centimes (10 433,12 €) au budget général ainsi que la somme de trois cent soixante-treize euros et soixante-six centimes d'euros.

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus pour la somme de cent quatre-vingt euros (180 €) au budget du SPANC.
- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus pour la somme de seize mille neuf cent quarante-sept euros soixante-huit centimes (16 947,68 €) au budget des ordures ménagères.
- APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes constitué avec la commune de Saint Junien, en vue de la passation d'un contrat d'entretien et de maintenance des systèmes de détection, de protection incendie et des alarmes anti-intrusions.
- AUTORISE le président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la fourniture, la mise en place et la gestion du relais informations services de l'aire de repos du Loubier.
- DIT que les autres termes de la convention du 18 novembre 2013 restent inchangés
- DEMANDE l'adhésion de la communauté de communes Porte Océane du Limousin au service « énergies service public 87 » (ESP87) du SEHV.
- APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux, d'un bureau, au siège de la communauté de communes Porte Océane du Limousin au GEIQ Papier-Carton-Emballage.
- AUTORISE le président à signer la convention de mise à disposition au profit du GEIQ Papier-Carton-Emballages.
- DEMANDE le remboursement des dégradations au club sportif responsable des dégâts sur le toboggan du centre aqua-récréatif.
- APPROUVE la demande d'aide financière au Conseil Régional et l'Europe (fonds FEADER, programme de développement rural 2014-2020) pour le projet de création d'une base multi-activités située sur la commune de Saint-Victurnien.
- AUTORISE le président à déposer une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, une demande d'autorisation de défrichement et un dossier au titre de la loi sur l'eau, pour le projet de réalisation d'une base de loisirs intercommunale multi-activité à Saint-Victurnien.
- CHARGE le président de représenter la communauté de communes au sein du Conseil des musées.
- DECIDE le versement d'une cotisation annuelle de 4900 € au Conseil des musées.
- APPROUVE le bien-fondé de la convention entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et AG2R La MONDIALE, qui a pour objet d'intervenir auprès des usagers de l'épicerie sociale et solidaire pour la mise en œuvre d'actions, destinées à aider un public fragilisé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 heures 40.

Le Président
